

# Une taxe foncière sur les propriétés bâties instaurée

**D**avid Gehant l'avait laissé entendre lors de son élection en parlant de "choix douloureux" que l'intercommunalité Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, de laquelle il est à la tête depuis le 17 juillet, devrait rapidement faire. C'est vendredi soir que l'annonce a été faite, en conférence de presse en présence des maires de la communauté de communes, en amont du conseil communautaire, puis au cours de la séance à l'occasion du vote du budget: une taxe foncière sur les propriétés bâties a été créée au taux de 3,95%. "Plusieurs choix se présentaient à nous, expose David Gehant. Ne pas élire de président, et de fait l'interco aurait été placé sous tutelle; voter un budget en déséquilibre et dans ce cas-là c'est la Cour des comptes qui se serait saisie de l'affaire; ou faire preuve de courage politique et prendre les choses à bras-le-corps. C'est ce dernier choix que nous avons fait, face à ce mur."

## 500 000 € de déficit "à boucher"

La conséquence d'un déficit (la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses) que le nouveau président avait évalué à 200 000 €, mais qui après examen approfondi, s'est avéré être de... 500 000 €. "Ça dépasse tout ce qu'on aurait pu imaginer, nous sommes dans une situation financière extrêmement critique", a assuré le président.

"Concrètement, pour un appartement de 50 m<sup>2</sup>, la taxe foncière devrait être en moyenne de 33€ par an soit 2,7€ par mois, 85€ par an pour une maison de 100 m<sup>2</sup> et 109€ par an pour une maison de 160 m<sup>2</sup>, explique-t-il. Si on compare avec ce qui se fait dans l'intercommunalité voisine (Haute-Provence Pays de Bannon, NDLR), qui est un exemple souvent cité car il y a eu beaucoup de réussites, le taux est de 6,5% ce qui leur permet une marge de manœuvre conséquente. On arrivera à peine à la



Désormais, les habitants de l'intercommunalité verront se rajouter sur leur avis d'imposition un taux de 3,95% équivalent à la taxe foncière qui vient d'être créée pour combler le déficit. /ILLUSTRATION F.SPEICHER

moitié de ce qui se fait à côté, donc on est loin d'avoir une pression fiscale forte sur la communauté de communes."

Mais cette taxe foncière sur les propriétés bâties ne règlera pas les problèmes d'un coup de baguette magique. Elle permettra simplement de "boucher le trou" comme l'a trivialement constaté David Gehant, mais pas de dégager des bénéfices. "Nous allons mener une poli-

tique ambitieuse de réduction des coûts de fonctionnement basé sur l'audit que l'on va faire réaliser. Nous allons également geler les recrutements jusqu'à nouvel ordre sauf cas spécifique", a assuré le président. Également, pour "l'exemplarité", le conseil communautaire a revu ses indemnités à la baisse. Le président touchera 1 283,50€ bruts par mois au lieu de 1 400,18€ sous l'ancienne mandature.

Une baisse un peu moins significative pour les vice-présidents qui toucheront 513,40€ bruts au lieu des 568,63€ de leurs prédécesseurs. Mais à noter, l'unique conseiller délégué Thomas Cherbakow, en charge donc des finances, touchera une indemnité de 250,09€ bruts par mois, qui n'existait pas sous l'ancienne mandature car cette possibilité de rémunération est effective depuis cette année seulement.

"On ne veut pas que notre territoire subisse, on veut rester souverain, même si ça induit de faire des choix politiques difficiles", a conclu le président, qui devrait lors du prochain conseil communautaire aux alentours de la rentrée, devoir s'attaquer à un nouveau dossier: le rapport de la Chambre régionale des comptes qui s'est penchée sur des opérations entre 2014 et 2016.

Chloé ROUSSEL

## DEUX NOUVEAUX MEMBRES AU BUREAU

À l'ordre du jour également de ce premier conseil communautaire de la mandature, l'ajout de deux nouveaux membres au sein du bureau. Thomas Cherbakow et Sylvie Sambain, tous deux conseillers municipaux à Forcalquier, rejoignent Félix Moroso, Guy Jauffred, David Gehant, Michel Dalmasso, Robert Usseglio, Nicolas Furet, François Prevost, Camille Feller, Paul Roman, Maryse Blanc, Didier Derupty, Nadine Curnier, Patricia Paul et Christian Chiapella.

J.Z.